

Liberté Égalité Fraternité

Inspection académique Inspection pédagogique régionale de Lettres 2020-2021

Affaire suivie par : Christine VENERIN

Mél: christine.venerin@ac-reunion.fr

Eric LAFFARGUE

Mél: eric.laffargue@ac-reunion.fr 24 Avenue Georges Brassens CS 71003 97743 SAINT-DENIS CEDEX 9 Saint-Denis, le 12 février 2021

Les inspecteurs d'académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

à

Mesdames et messieurs les professeurs de lettres

s/c de mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Objet : <u>Baccalauréat 2021</u> - Évaluer dans le cadre du contrôle continu des classes terminales Référence : Bac 2021 : <u>Guide de l'évaluation</u>

Chères et chers collègues,

Par décision ministérielle, les épreuves de spécialité du baccalauréat général et technologique sont évaluées en contrôle continu à titre exceptionnel pour la session 2021.

Cette évaluation en contrôle continu doit permettre malgré tout de garantir la valeur certificative du baccalauréat comme examen national. Un cadre a donc été défini, qui fixe des principes généraux et des principes particuliers pour chaque enseignement évalué en terminale en vue du baccalauréat.

Ces principes entrent en vigueur dès la fin du 2e trimestre de l'année scolaire 2020-2021.

1. Principes généraux :

Le calcul des moyennes trimestrielles ou semestrielles doit prendre en compte ensemble *l'évaluation formative* et *l'évaluation sommative*. L'évaluation sommative <u>doit représenter au moins 60 % de la moyenne</u>.

Il importe que les notes constitutives du contrôle continu soient obtenues par une certaine <u>diversité des types</u> d'exercices :

- exercices courts vérifiant l'acquisition de connaissances ;
- travaux sur des sujets de « type bac » (évaluations communes ou épreuves terminales).

Un nombre minimal de 3 évaluations par trimestre (ou de 4 par semestre) est attendu.

En ce qui concerne l'évaluation des enseignements du domaine littéraire, veiller à <u>l'équilibre entre les différentes</u> composantes : lecture littéraire, expression écrite argumentative ou créative, étude et compréhension du fonctionnement de la langue, expression orale préparée ou spontanée.

À cet égard, il importe spécialement de ne pas donner le même poids à des évaluations d'oral visant à la stimulation des interactions spontanées ou à la restitution de connaissances et à des travaux écrits de « type bac ». L'utilisation raisonnée de coefficients permet de donner sa juste part aux évaluations de différentes natures.

2. Principes pour chaque enseignement

Humanités, littérature et philosophie

La note doit traduire **le degré de maîtrise des connaissances, des aptitudes et des activités** caractéristiques de l'enseignement Humanités, Littérature et Philosophie¹. Il est recommandé de :

- fonder la note de contrôle continu sur une variété de travaux ; tout travail relevant d'une tâche interprétative ou réflexive peut être pris en compte pour constituer la note finale ;
- ne pas multiplier les exercices ponctuels au statut incertain ;
- prendre en compte les devoirs à la maison ou les travaux oraux et écrits réalisés dans un enseignement hybride ou à distance, dès lors qu'ils traduisent des aptitudes à la réflexion personnelle et à l'interprétation visées par l'enseignement de spécialité;
- ne pas hésiter à favoriser dans l'établissement de la note finale les résultats ascendants, de manière à rendre compte de la capacité de l'élève, non seulement à atteindre tel ou tel niveau, mais à progresser.

Nota : dans le contexte de la crise sanitaire, il est souhaitable qu'au moins deux exercices, comportant les deux parties (interprétation et essai), aient été réalisés au terme de chacun des deuxième et troisième trimestres et évalués comme tels, impliquant à égalité les deux disciplines : l'un, adossé à un texte littéraire ; l'autre, à un texte philosophique. Les travaux sommatifs, du type « examen blanc », peuvent, s'ils apparaissent révélateurs du niveau atteint, bénéficier d'un coefficient plus important, à condition de ne pas représenter plus de 60% de la note finalement attribuée. Lorsque plusieurs groupes de la spécialité Humanités, Littérature et Philosophie coexistent au sein d'un même établissement, les professeurs se concertent pour éviter les écarts de notation injustifiés.

Arts/cinéma-audiovisuel

La note en Cinéma-audiovisuel doit traduire le niveau atteint, c'est-à-dire <u>le degré de maîtrise</u> des connaissances, des compétences et des activités caractéristiques de l'enseignement Cinéma-audiovisuel.

À cet effet, il est recommandé de :

- diversifier les exercices proposés aux élèves, pour fonder la note sur une variété de travaux et d'appréciations : tout travail relevant d'une perspective analytique, critique ou créative, tant écrite qu'orale ou pratique peut être pris en compte et intégré à l'établissement de la note finale;
- ne pas multiplier les exercices ponctuels au statut incertain ;
- prendre en compte les devoirs à la maison ou les travaux oraux et écrits réalisés dans un enseignement hybride ou à distance dès lors qu'ils reflètent les aptitudes à la réflexion personnelle, à l'interprétation, à l'appropriation des œuvres, à la création dans ses diverses composantes, en lien avec les programmes de l'enseignement de spécialité CAV et les compétences visées;
- ne pas hésiter à favoriser dans la constitution de la note finale les résultats ascendants, de manière à rendre compte de la capacité de l'élève à progresser ;
- intégrer dans la note finale un nombre suffisant de devoirs et d'exercices ayant permis aux élèves de se confronter a minima aux exigences du format de l'épreuve finale (dans ses composantes écrite et orale). Les travaux sommatifs, du type « examen blanc », peuvent, s'ils apparaissent révélateurs du niveau atteint, bénéficier d'un coefficient plus important. Toutefois et afin de prendre en compte la diversité des compétences, il convient de veiller à ne pas les sur-représenter dans le calcul de la note finalement attribuée.

Arts/théâtre

La note en Théâtre doit traduire le niveau atteint, c'est-à-dire le degré de maîtrise des connaissances, des compétences et des activités caractéristiques de l'enseignement en théâtre.

C'est pourquoi il est recommandé de :

- diversifier les exercices proposés aux élèves, pour fonder la note sur une variété de travaux et d'appréciations : tout travail relevant d'une perspective analytique, critique ou créative, tant écrite qu'orale ou pratique (en lien avec les programmes et les évaluations recommandées) peut être pris en compte et intégré à l'établissement de la note finale;
- ne pas multiplier les exercices ponctuels au statut incertain ;
- prendre en compte les devoirs à la maison ou les travaux oraux et écrits réalisés dans un enseignement hybride ou à distance dès lors qu'ils reflètent les aptitudes à la réflexion personnelle, à l'interprétation, à

¹ acquérir et structurer une culture humaniste ; développer des compétences langagières fondamentales ; savoir lire, comprendre, analyser, interpréter des textes (et autres types d'œuvres) en prise avec des problèmes, des enjeux complexes ; savoir s'exprimer à l'écrit et à l'oral ; enrichir une réflexion personnelle dans une perspective élargie sur de grandes questions de l'humanité et sur les grands enjeux contemporains

- l'appropriation des œuvres, à la création théâtrale dans ses diverses composantes en lien avec les programmes de l'enseignement de spécialité Théâtre et les compétences visées ;
- ne pas hésiter à favoriser dans l'établissement de la note finale pour chaque trimestre ou semestre les résultats ascendants, de manière à rendre compte de la capacité de l'élève à progresser;
- intégrer dans la note finale un nombre suffisant de devoirs ou d'exercices ayant permis aux élèves de se confronter a minima aux exigences du format de l'épreuve finale (dans ses composantes orale comme écrite). Les travaux sommatifs, du type « examen blanc », peuvent, s'ils apparaissent révélateurs du niveau atteint, bénéficier d'un coefficient plus important. Toutefois, et afin de prendre en compte la diversité des compétences, il convient de ne pas les sur-représenter dans le calcul de la note finalement attribuée.

Littérature et langues et cultures de l'Antiquité (latin ou grec)

Conformément aux principes généraux du guide de l'évaluation, il convient d'articuler les formes d'évaluation mises en œuvre :

- L'évaluation formative, qui permet un positionnement de l'élève dans le but de le faire progresser. Cette évaluation prend des formes variées : oral/écrit, travail individuel/travail collectif, en classe/hors de la classe, distanciel/présentiel ; elle porte sur divers types de tâches et d'activités. Le portfolio, les lectures personnelles, les recherches entreprises sous la conduite du professeur, les connaissances acquises dans l'autre langue ancienne éventuellement étudiée par l'élève, sont autant d'éléments à prendre en compte.
- L'évaluation sommative atteste le niveau de maîtrise des élèves. Compte tenu du contexte sanitaire, cette évaluation doit être scindée en différents tests, consacrés tantôt à l'exercice de traduction, tantôt au lexique et à la grammaire, tantôt enfin à l'analyse et à l'interprétation, sous quelque combinaison que ce soit. On veille à répartir équitablement ces différents types d'exercices.

La moyenne attribuée à l'élève tient compte équitablement de ces évaluations formatives et sommatives et, au sein de chacune d'elles, des différentes activités menées. Pour cet enseignement de spécialité, un minimum de 3 évaluations par trimestre ou semestre est attendu.

Nous vous assurons à nouveau de nos encouragements et de tout notre soutien pour la suite de cette année scolaire.

Très cordialement

Christine Vénérin

Fric Laffarque